



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le 7 SEP. 2023
et publié le 8 SEP. 2023
Le directeur général adjoint des services

Direction générale des services

Décision n° 2023-240

Objet : Contrat avec la société FURSAC-ANSELIN, cabinet de recrutement

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 03 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le départ du directeur général des services de la ville de Sceaux,

Considérant que l'offre du cabinet de recrutement FURSAC-ANSELIN correspond aux besoins de la Ville en matière de recrutement d'un directeur général des services,

APPROUVE le contrat avec le cabinet de recrutement FURSAC-ANSELIN & associés sis 60 rue Saint-André-des-Arts 75006 PARIS pour un montant maximum de 10 000 € HT sur la durée du contrat d'une durée de un an pour le recrutement du directeur général des services.

DECIDE de le signer.

Fait à Sceaux, le 6 septembre 2023




Philippe LAURENT